

Communiqué phytosanitaire

n° 17 du 1^{er} juin 2022

SOMMAIRE

Arboriculture

- Tavelure et oïdium
- Feu bactérien
- Carpocapse des pommes et des poires
- Petite tordeuse des fruits
- Psylle du poirier
- Mouche de la cerise
- *Drosophila suzukii*

Viticulture

- Evolution Mildiou
- Evolution Oïdium
- Pulvérisation phytosanitaire

ARBORICULTURE

TAVELURE ET OÏDIUM

Selon le modèle d'Agrométéo, le stock d'ascospores n'est pas encore épuisé (il reste 5-10%, selon la région). Il faut donc continuer la protection. Les conditions météo annoncées pour les prochains jours seront aussi favorables à l'oïdium. Eliminer les rameaux atteints et les sortir de la parcelle.

FEU BACTÉRIEN

Les premiers symptômes sur pommiers ont été observés le 30 mai dans la région d'Uvrier. Il est recommandé de contrôler les parcelles à risque. En cas de suspicion, ne touchez pas aux plantes, prenez une photo et contactez-nous (Tél. 027 606 76 05 ou sca-oca@admin.vs.ch).

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Des jeunes larves ont été observées le 30 mai dans un verger en confusion. Si ça n'a pas déjà été fait, il est recommandé d'effectuer le 1^{er} traitement au virus de la granulose ou de prévoir un renouvellement selon les recommandations de la firme. En bordures de parcelles et dans les secteurs critiques, un contrôle des fruits est conseillé. Mis à part pour les applications de virus de la granulose, le seuil d'intervention pour un traitement spécifique varie entre 0.5 et 2 % de fruits attaqués. Des contrôles en groupes seront organisés d'ici la fin du mois de juin pour évaluer la situation générale dans les vergers.

PETITE TORDEUSE DES FRUITS

Le premier papillon a été capturé la semaine du 23 au 30 mai dans notre réseau de pièges (parcelle hors confusion). Dans les parcelles problématiques, un contrôle des fruits est conseillé pour évaluer l'attaque et intervenir avec un larvicide (emamectine benzoate, spinosad, indoxacarb), si le seuil de 1% est dépassé. La lutte doit être harmonisée avec celle contre le carpocapse et contre la tordeuse de la pelure.

PSYLLE DU POIRIER

Dans certains vergers, la présence de fortes populations de psylles, avec développement de miellat, est observée. Dans ce cas, des mesures doivent être prises comme par exemple un traitement à litrage élevé avec un mouillant à 0.2-0.3 % précédé ou suivi d'un abondant arrosage. L'ébourgeonnage des arbres et la suppression des « gourmands » contribuent également à la régulation des populations.

MOUCHE DE LA CERISE

Les captures dans notre réseau de piégeage sont en augmentation (en moyenne 10 individus par piège en une semaine). Selon SOPRA, le pic du vol des femelles est atteint. Appliquer les insecticides (azadirachtine, acétamipride, spirotétramate, *Beauveria bassiana*) dès maintenant sur les variétés qui commencent à changer de couleur. Veillez à respecter les délais d'attente.

DROSOPHILA SUZUKII

Fruits à noyau :

Pour le moment, les captures sont très faibles dans notre réseau de piégeage (7 individus pour 11 pièges). Pour rappel, l'OFAG a accordé une [homologation exceptionnelle](#) pour différents produits pour lutter contre ce ravageur sur fruits à noyau dont :

- Audienz, BIOHOP AudiENZ, Elvis, avec un délai d'attente de **7 jours, 2 traitements par parcelle et par année au maximum**
- Bandsen, Gesal Käfer- und Raupen-Stop, Perfetto, avec un délai d'attente de **7 jours, 2 traitements par parcelle et par année au maximum**
- Gazelle SG, Barritus Rex, Oryx Pro, Pistol, avec un délai d'attente de **7 jours** sur cerisier et de **14 jours** sur prunier, pêcher, abricotier, **2 traitements par parcelle et par année au maximum avec des produits du même groupe de matières actives**

Baies :

Les premières larves de *D. suzukii* ont été trouvées dans des fraises. Il est indispensable de rester vigilant et de respecter les mesures d'hygiène (cf. ci-dessous). Si un traitement au spinosad s'avère nécessaire, veillez à respecter les délais d'attente.

Mesures d'hygiène :

Les mesures d'hygiène doivent être rigoureusement appliquées lors des récoltes des fruits à noyaux et des baies afin de réduire le risque d'infestation. Les fruits surmaturés non récoltés ou tombés au sol doivent systématiquement être broyés au sol ou éliminés dans un récipient hermétique exposé au soleil ou contenant de l'eau savonneuse. En cas de présence avérée de *D. suzukii*, réduire l'intervalle entre les cueillettes, limiter au strict minimum l'arrosage des parcelles et y maintenir le gazon très ras. Une fois cueillis, réfrigérer les fruits rapidement à 1°C pour éviter les éclosions des œufs. Les déchets de triage des commerces ne doivent en aucun cas être compostés ou déposés en plein air.

VITICULTURE

PHÉNOLOGIE / MÉTÉO

Le stade "pleine floraison" est généralement atteint dans l'ensemble du vignoble. Comparativement, la floraison avait également lieu fin mai en 2020.

En raison du manque de précipitations, les symptômes de déficit hydrique sont de plus en plus fréquents. Il est recommandé d'irriguer vos parcelles si vous en avez la possibilité.

Une tendance orageuse est prévue dès mercredi, la pluviométrie est variable selon les régions et sera probablement plus conséquente pour la journée de dimanche.



EVOLUTION "MILDIU"

Les conditions sont défavorables au développement du mildiou, par conséquent le risque d'infection est maintenu à un niveau faible. Les observations le confirment, actuellement aucune tache de mildiou n'a été signalée sur des parcelles contrôlées de Martigny à Salquenen.

Toutefois, des symptômes pourraient apparaître d'ici la fin de cette semaine suite aux pluies du 24 mai. Il convient d'assurer une protection dès que 3-4 nouvelles feuilles se sont formées, en traitant avant les précipitations. Prévoir de 100 à 200 g/ha de cuivre métal ou 5 à 6 kg/ha de Myco-Sin.

EVOLUTION "OÏDIUM"

Le développement de l'oïdium est favorisé par les conditions orageuses qui règnent depuis plusieurs jours. A l'heure actuelle, seuls quelques symptômes d'oïdium ont été signalés sur du Chardonnay (cépage sensible). La vigne étant dans une phase de grande sensibilité, il est essentiel de maintenir une protection sans faille à 10 jours d'intervalle (+/- 2 jours) et de particulièrement **soigner l'application**. Le soufre mouillable doit être appliqué à la dose de 0.4 %, soit 3.2 à 4 kg/ha « avant fleur », 4.8 kg/ha à la « floraison » et 6.4 kg/ha « après floraison ».

Les mesures préventives restent primordiales, notamment un effeuillage raisonné de la zone des grappes.

PULVÉRISATION PHYTOSANITAIRE

Les clés du succès pour une lutte optimale contre les maladies fongiques reposent sur quatre principes fondamentaux : le bon moment (en fonction de la vitesse de développement et des conditions climatiques), le bon dosage (*dosage adapté au type d'appareil et au volume foliaire ou au stade de développement*), le bon dépôt (*réglage du pulvérisateur*) et le bon produit.

Un réglage optimal du pulvérisateur assure une application de qualité et limite la dérive. La répartition de la bouillie de traitement doit être homogène (idéalement en traitement face par face, mais au minimum une interligne sur deux) afin d'assurer la qualité d'application (dépôt sur feuillage et pénétration de la zone des grappes). Ces facteurs sont directement influencés par la dimension des gouttelettes pulvérisées, qui dépend elle-même du type de buse et de la pression de travail. Idéalement le VMD (diamètre volumétrique médian) devrait se situer entre 200 et 300 microns. Une pression trop haute affaiblira les gouttelettes qui rempliront moins efficacement leur rôle protecteur et augmenteront le risque de dérive.

Aussi, la distance entre les buses et la cible est à considérer. Pour des buses avec un angle de dispersion de 90°, respecter une distance minimale de 30-40 cm entre la buse et la haie foliaire et ne pas excéder 50 cm. Lors d'une vitesse d'avancement trop importante (supérieure à 6 km/h), une turbulence est provoquée à l'arrière du pulvérisateur, provoquant dérive et dépôt lacunaire. Un trop faible volume de bouillie implique aussi la création de fines gouttes et par températures supérieures à 25°C, un risque d'évaporation.

La qualité d'application peut se mesurer à l'aide de papiers hydrosensibles placés à différentes hauteurs de feuillage selon le stade végétatif. Idéalement, une bonne protection phytosanitaire devrait présenter entre 50 et 300 impacts au cm sur le papier dédié. Le protocole d'utilisation des papiers hydrosensibles (mode d'emploi et interprétation) est disponible au lien suivant : [régler son pulvérisateur](#). L'office de la viticulture dispose d'un stock limité de bandelettes hydrosensibles qu'il peut fournir sur demande. Les distributeurs de produits phytosanitaires peuvent sans doute également vous en procurer.

Service cantonal de l'agriculture

